



Actualités

La charte de la mer signée



Photo DR

Petite révolution pour les pêcheurs en mer ! Si l'idée d'un permis payant a été rejetée, du moins pour le moment, les pêcheurs de loisir auront très bientôt de nouvelles responsabilités à honorer. En effet, le 7 juillet, la charte de la mer et du littoral, conséquence du Grenelle de l'environnement, a été signée à Paris. Parmi les signataires, Jean Kiffer, le président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. Trois points surtout ont retenu notre attention. Le premier concerne la gestion de la ressource. Les tailles minimales de capture devraient évoluer, il sera établi une limitation de prises par jour, et des périodes de repos biologiques pour certaines espèces seront imposées. Un autre article, l'un des plus discutés, concerne la lutte contre le braconnage. Contrôles et sanctions seront renforcés,

ce qui semble une bonne chose. Mais surtout, le pêcheur devra marquer son poisson à sa sortie de l'eau. Une réglementation spécifique relative à l'obligation et aux modalités de marquage devrait être définie et arrêtée avant la fin de 2010 au plus tard. Restaurateurs, poissonniers et consommateurs seront ainsi informés de la nature du poisson qui leur est proposé. Enfin, chaque usager devra remplir gratuitement une déclaration préalable de l'activité de pêche maritime de loisir. Il s'agit d'un guide de bonnes pratiques pour une pêche durable. Les carnets de prélèvements devraient aussi se multiplier. Les pêcheurs devront donc très vite changer de comportement. Nous attendons vos réactions !
*Renseignements : [Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France](#)
BP 14 - 29393 Quimperlé
Tél : 02 98 35 02 81
Internet : www.fnppsf.fr*